

Conseil municipal du 14 juin 2010

# Extrait du registre des délibérations

**DATE DE  
CONVOCATION :**

07 juin 2010

**DATE  
D’AFFICHAGE :**

07 juin 2010

**NOMBRE DE  
CONSEILLERS :**

En exercice : 29

Présents : 24

Votants : 29

L’an deux mille dix, le quatorze juin, à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s’est réuni en mairie sous la présidence de M. David LAPPARTIENT, Maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. David LAPPARTIENT, M. Georges GUÉGUEN, Mme Jeanne LAUNAY, M. Jean LE BOULHO, Mme Annie LARZUL, M. Georges MÉNARD, M. Bernard JACOB, Mme Dominique-Sophie LIOT, Mme Camille PETERS, Mme Mireille PROUTEN-RIO, Mme Marion EUDÉ, Mme Soazig SCHNEIDER-LE MARREC, M. Serge COATVAL, M. Jean-Yves COUEDEL, Mme Maryse GALLO, M. Roland NICOL, Mme Gisèle LE PLAIN, M. Yannick KÉRIGNARD, Mme Nathalie MAUFFRET-HOULON, Mme Marie-Hélène BELLIOU, M. Claude PAQUET, Mme Marie-Cécile RIÉDI, M. Yannick LE GOFF, M. Didier GOUPIL.

**ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :**

M. Jean-Claude LAFAGE qui a donné procuration à Mme Gisèle LE PLAIN  
Mme Chantal MARIE qui a donné procuration à Mme Jeanne LAUNAY  
M. Alain RAUD qui a donné procuration à Mme Camille PETERS  
M. Jean-Claude VOLANT qui a donné procuration à M. Bernard JACOB  
M. René BOSSER qui a donné procuration à M. Yannick KÉRIGNARD

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Mme Soazig SCHNEIDER-LE MARREC

## 2 – COLOMBARIUM : MODALITÉS ET TARIFS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité de fixer des tarifs pour le columbarium,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’UNANIMITE de ses membres présents ou représentés, décide de :

- Article 1 : - **FIXER** les tarifs du columbarium comme suit, à compter du 15 juin 2010 :

Tarifs du columbarium			
Durée de la concession	10 ans	15 ans	30 ans
Tarif par case (2 à 4 urnes)	180 €	270 €	540 €

Le tarif comprend la fourniture d’une seule plaque de fermeture, sans inscription ;

Le cas échéant, le remplacement de la plaque sera à la charge des familles ;

- Article 2 : - FIXER à 30 ans la durée d'amortissement du columbarium et celle des biens similaires qui pourraient être acquis ultérieurement.

Certifié exécutoire,
Transmis en Préfecture le : 09/07/2010
N° 056-215602600-20100709-2010-06-14-02-02
Publié ou notifié le : 15 juin 2010

Fait et délibéré, le 14 juin 2010,

Le Maire,



David LAPPARTIENT